

VOICE

Le journal de la SPM | octobre 2015 | numéro 3



Rapport de la SPM



La raffinerie suisse Metalor soupçonnée d'affaires avec de l'or illégal

La raffinerie suisse Metalor a acheté et traité de l'or illégal en provenance du Pérou pendant des années, y compris après la révélation, en 2012, de l'implication de certains de ses producteurs dans des pratiques illégales. Metalor n'a rien appris : la raffinerie s'approvisionne vraisemblablement toujours au Pérou. L'extraction illégale d'or a de graves conséquences, car elle s'accompagne de violations des droits humains, de pollution de l'environnement, de blanchiment d'argent, de fraude fiscale, de violence, de criminalité et de misère.

La fièvre de l'or, déclenchées dans les années 90, n'attire pas uniquement de petits orpailleurs mais aussi de grandes sociétés sans scrupules, qui s'enrichissent avec le commerce de l'or illégal. Ceci n'est toutefois possible que parce que ni les grands

exportateurs d'or ni les raffineries ne se préoccupent de la provenance précise de l'or.

En 2012, le président péruvien a édicté une ordonnance qui criminalise l'extraction illégale de matières premières. Depuis 2013, plusieurs saisies d'or présumé illégal ont été effectuées et des enquêtes lancées contre divers producteurs/trices d'or et sociétés marchandes. Malgré cela, le commerce avec l'or illégal se poursuit. Une étude du ministère péruvien de l'environnement, portant sur les conséquences de l'orpaillage à Madre de Dios, conclut que la quasi-totalité de la production aurifère est illégale. De même, les autorités douanières et fiscales péruviennes estiment qu'un quart de l'or exporté du Pérou est d'origine illégale. Ce constat nous a incités à examiner de plus près le commerce de l'or sale et illégal.



**SOCIÉTÉ POUR
LES PEUPLES
MENACÉS**

LES RAFFINERIES D'OR : DES ACTEURS CLÉS

Il dépend surtout des raffineries, principales acheteuses de l'or, si l'or sale ou illégal arrive ou non sur le marché mondial. Quatre des plus grandes raffineries mondiales se trouvent en Suisse. Selon les autorités douanières fédérales, la Suisse a importé en 2014 131,5 tonnes d'or provenant du Pérou, ce qui correspond à environ la moitié de l'or péruvien. Nos recherches montrent que, du moins par le passé, deux raffineries suisses majeures ont activement contribué à l'acheminement vers la Suisse d'or produit illégalement : les raffineries PAMP du groupe genevois MKS et Metalor Technologies.

En juillet 2012, il a été révélé que PAMP traitait l'intégralité de l'or produit par la société péruvienne UMT, qui fait l'objet d'une enquête au Pérou pour cause de soupçon de blanchiment d'argent. Deux importants fournisseurs de Metalor – AS Perú et E&M Company – exportent également de l'or douteux en provenance de Madre de Dios. Ces deux sociétés sont désormais poursuivies au pénal pour cause de soupçon de blanchiment d'argent généré par de l'or illégal. Après la divulgation de l'importation d'or illégal péruvien par UMT, PAMP a cessé ses relations commerciales avec UMT. En revanche, Metalor a continué pendant environ 14 mois à acheter et à traiter de l'or d'origine pour partie en tout cas illégale. Outre les deux raffineries suisses, plusieurs raffineries des Etats-Unis et une italienne sont également connues pour importer de l'or douteux.

COMMERCE AVEC DES ENTREPRISES DOUTEUSES

Mais comment et par quels canaux cet or illégal arrive-t-il jusqu'en Suisse ? Il ressort de nos recherches que les exportations de la société Minerales del Sur ont beaucoup augmenté depuis les saisies d'or dans des entreprises et l'interruption de leurs activités, au printemps 2014. Minerales del Sur a le droit d'acheter de l'or dans la région de Puno à des orpailleurs qui suivent le processus de formalisation. Dans cette région, seuls 3451 des quelque 100 000 orpailleurs estimés suivent cependant ce processus et pas plus de 800 personnes possèdent une autorisation d'extraction. Malgré cela, Minerales del Sur a déjà livré quelque 50 tonnes d'or à Metalor depuis 2008. La comparaison de différentes statistiques révèle que la société exporte bien plus d'or qu'il n'en est officiellement produit dans la région de Puno. Titán Contratistas Generales et Famy Group sont deux autres sociétés qui fournissent aujourd'hui encore de grandes quantités d'or à Metalor. Le ministère public péruvien les poursuit toutes trois, notamment pour blanchiment d'argent. L'affaire Famy Group ayant été diffusée dans les médias péruviens, Metalor a adressé une communication de soupçons au Bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent, en avril 2014. La Procureure de la République en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent au Pérou a en outre déposé une demande d'entraide judiciaire auprès des autorités suisses, demande qui se trouvait encore au Pérou lors de la rédaction de cet article.



La raffinerie Metalor Technologies SA à Marin-Epagnier près de Neuchâtel. Photo : SPM, Nicole Huwyler

Notre rapport « La raffinerie suisse Metalor soupçonnée d'affaires avec de l'or illégal » (disponible en ligne, uniquement en allemand) montre que MKS/PAMP ont traité de l'or illégal jusqu'en 2012 et Metalor jusqu'en 2013. Il est fort probable que Metalor continue à acheter de l'or illégal du Pérou.

NOS EXIGENCES

La SPM exige que les raffineries d'or procèdent à des contrôles de diligence rigoureux et que les résultats de ces contrôles ainsi que ceux des fournisseurs et producteurs aurifères soient rendus publics. La SPM attend de la Suisse qu'elle introduise une obligation de contrôle de diligence pour les raffineries, comme l'exige l'initiative pour des multinationales responsables, et qu'elle impose plus de transparence dans le commerce de marchandises. La SPM demande également au Pérou de respecter les droits humains, d'assurer l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains, l'application du droit de codécision dans les projets d'exploitation des ressources naturelles mais aussi la promotion de la procédure de formalisation pour les orpailleurs étant prêts à remplir les conditions ainsi que d'autres alternatives de revenus.

Texte : Sara Ryser



Editorial

Pas besoin d'être grand pour savoir que l'or est précieux. Ces 15 dernières années, le prix de l'or a tellement grimpé que des méthodes d'extraction autrefois non rentables sont devenues profitables. Des dizaines de milliers d'orpailleurs pénètrent ainsi toujours plus loin dans la forêt équatoriale et doivent traiter près d'une tonne de matière pour un gramme d'or. Des territoires autochtones sont de plus en plus menacés.

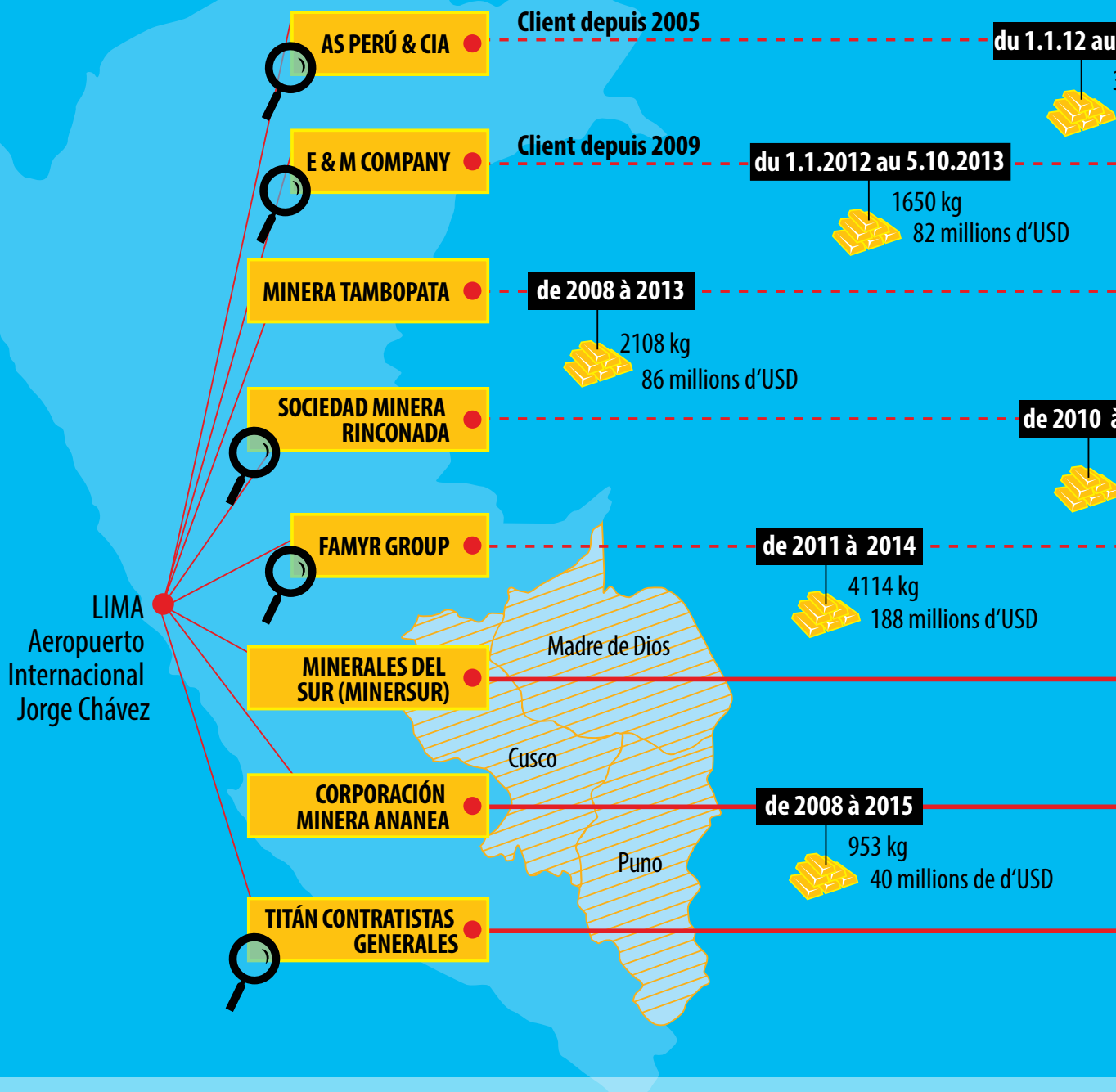
Avec le journaliste péruvien Óscar Castilla, nous avons donc fait la lumière sur le secteur du commerce aurifère et découvert un nombre effrayant d'activités criminelles. Nous avons notamment constaté que des raffineries telles que la société neuchâteloise Metalor jouent un rôle important dans ce secteur. Vous en apprendrez davantage sur ce sujet dans ce numéro de Voice et dans notre rapport « La raffinerie suisse Metalor soupçonnée d'affaires avec de l'or illégal » (en allemand seulement). Les problèmes de l'extraction d'or au Pérou sont multiples et il n'existe pas de solution simple.

Il appartient d'une part au Pérou de faire régner l'ordre, sans violations des droits humains, et de promouvoir des solutions alternatives de travail pour sa population et, de l'autre, à la Suisse de rappeler à l'ordre les entreprises sises sur son territoire. Il appartient cependant aussi et avant tout aux raffineries de prendre leurs responsabilités et de devenir transparentes. L'initiative pour des multinationales responsables constitue un pas important dans ce sens, veuillez donc la signer dès à présent si ce n'est pas encore fait.

Vous trouverez également dans ce numéro de Voice deux interviews passionnantes. Francis Michael Duitor, activiste sri lankais des droits humains, nous raconte pourquoi il a dû se réfugier en Suisse en 2011 et la Sintetsa allemande Dotschy Reinhardt nous parle de son action subtile en faveur des droits humains à travers la littérature et la musique. Je vous souhaite une excellente lecture.

Christoph Wiedmer, directeur de la SPM

EXPORTATIONS D'OR DOUTEUSES CHEZ METALOR



PÉROU-SUISSE : COMMERCE AVEC DE L'OR D'ORIGINE DOUTEUSE

EXPORTATIONS JUSQU'EN 2013/2014

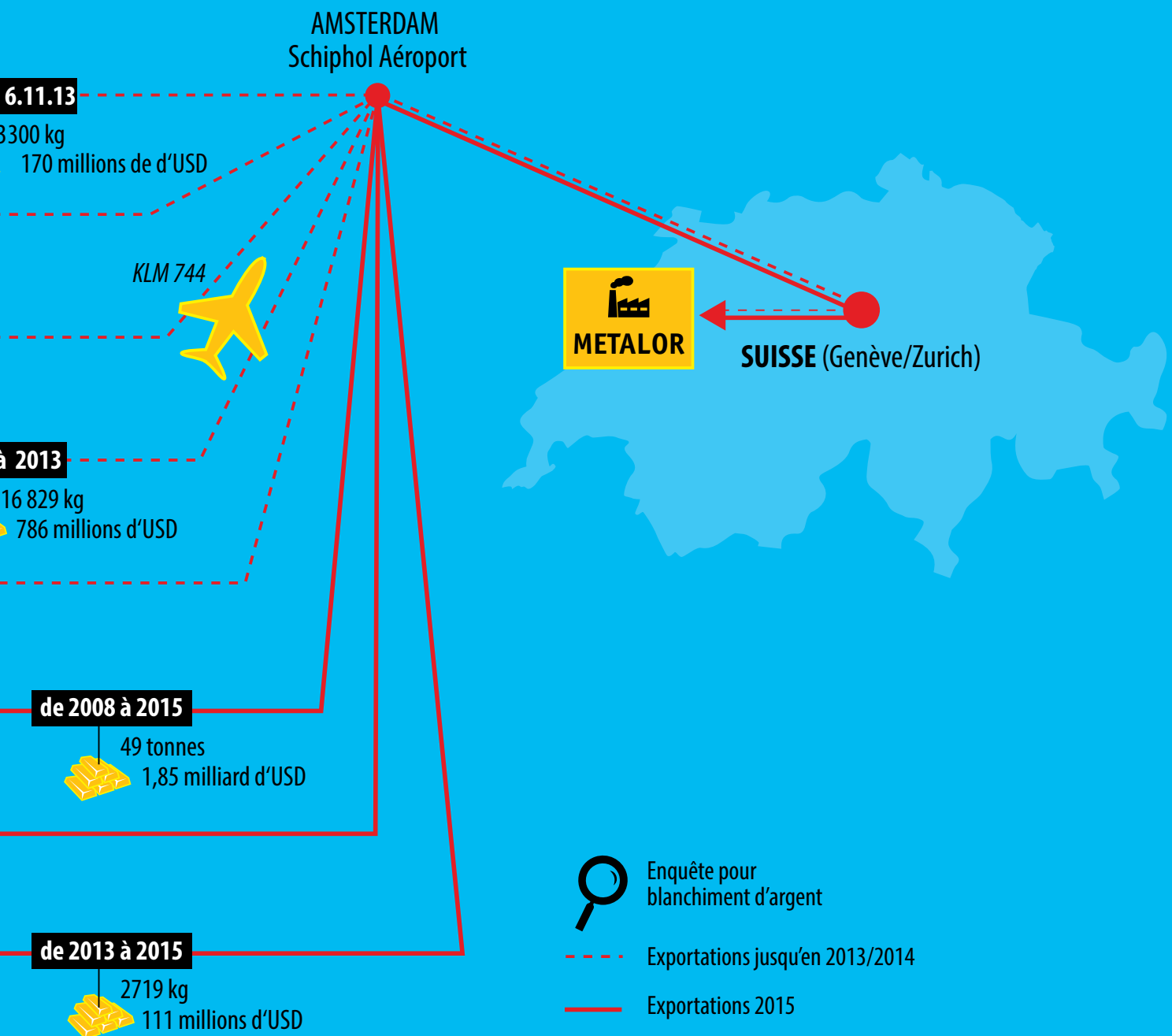
AS Perú & Cia : Metalor importait de l'or d'AS Perú depuis 2005. Rien qu'entre le 1.1.2012 et la dernière livraison, le 6.11.2013, Metalor a importé près de **3300 kg** d'or, pour une valeur de plus de 170 millions de dollars, et ce alors même qu'El Comercio avait révélé fin juillet 2012 les pratiques illégales de AS Perú.

E & M Company : rien qu'entre le 1.1.2012 et la dernière livraison, le 5.10.2013, Metalor a importé **1650 kg** d'or, pour une valeur de près de 82 millions de dollars, et la société n'a stoppé ces achats que 14 mois après qu'El Comercio ait associé E&M à l'orpaillage illégal.

Minera Tambopata : entre le 26.9.2008 (1^{ère} livraison) et le 11.1.2013 (dernière livraison), Minera Tambopata a livré en Suisse **2108 kg** d'or pour une valeur de 86 millions de dollars. Metalor en était l'unique destinataire depuis au moins le 1.1.2012.

Sociedad Minera Rinconada : entre le 14.7.2010 et le 14.9.2013, Metalor a acheté à la Sociedad Minera Rinconada **16 829 kg** d'or pour une valeur de 786 millions de dollars.

Famyr Group : entre le 4.11.2011 et le 11.1.2014, Famyryr a livré à Metalor **4114 kg** d'or pour une valeur de 188 millions de dollars. Le 16.1.2014, **10,5 kg** d'or ont été confisqués et une procédure pour blanchiment d'argent a été ouverte.



EXPORTATIONS 2015

Minerales del Sur (Minersur) : entre 2008 et fin juillet 2015, Metalor a importé **49 tonnes** pour une valeur de 1,85 milliard de dollars. La société possède une filiale et un accès aux mines d'or de la région controversée de Madre de Dios. Ces mines exportent plus d'or qu'il n'en est officiellement produit dans la région.

Corporación Minera Ananea : entre le 30.9.2008 et le 9.1.2015, Metalor a importé **953 kg** d'or pour une valeur de près de 40 millions de dollars. La CMA fait l'objet d'enquêtes pénales depuis que de l'or a été saisi par les autorités douanières.

Titán Contratistas Generales : Metalor est l'unique client des mines d'or de Titán Contratistas Generales et a importé, entre le 27.3.2013 (date de la 1^{ère} exportation de Titán) et fin juillet 2015, **2719 kg** d'or pour une valeur de près de 111 millions de dollars. Rien que le 4 juin, une demi-tonne d'or, valant près de 20 millions de dollars, a été livrée alors que la TCG était sous le coup d'une enquête pénale. Le ministère public a ouvert en 2013 une enquête pour blanchiment d'argent.

Engagement sans faille pour la justice



Photo : Yves Bowie, SPM

L'activiste sri lankais des droits humains Francis Michael Duijtor s'est engagé dans son pays en faveur des victimes de la guerre civile. Un travail courageux, qui l'a conduit à devenir lui-même la cible des forces gouvernementales. Michael vit désormais en Suisse, il ne serait plus en sécurité au Sri Lanka.

EN QUOI CONSISTAIT VOTRE TRAVAIL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AU SRI LANKA ?

J'ai commencé en 2000 à travailler pour différentes organisations de défense des droits humains au Sri Lanka. Pendant la guerre, mon activité consistait avant tout à documenter les violations des droits humains commises par les deux parties, en particulier les exécutions extrajudiciaires, les disparitions avec violence et les attaques contre la population civile. Je me suis toujours battu pour la société civile, jamais pour l'une ou l'autre des parties belligérantes. Il m'importait aussi toujours d'être aux côtés des victimes, j'ai donc critiqué publiquement les deux camps. En tout, j'ai documenté 800 cas de disparitions avec violence. Plus de 176 000 personnes sont encore portées disparues.

VOTRE TRAVAIL EST DEVENU VOTRE PRISON – QUE S'EST-IL PASSÉ ?

La communauté internationale a toujours souhaité trouver des explications pour la situation au Sri Lanka. J'ai transmis les informations que j'avais collectées avec des organisations à Colombo partageant les mêmes convictions et j'ai régulièrement informé des diplomates, chefs de mission de l'ONU ou d'ONG sur les événements dans le nord du pays. J'ai aussi permis à des journalistes internationaux d'accéder à cette région, alors interdite aux étrangers. Les forces gouvernementales n'ont pas supporté cela, alors elles m'ont accusé de travailler pour les LTTE. C'était faux, je n'ai toujours œuvré que pour les intérêts et les besoins de la population civile, jamais pour les LTTE.

Les forces de l'ordre sont venues plusieurs fois dans mon bureau pour me demander de quel côté j'étais, pour qui je travaillais et à qui je transmettais des informations. Lors de ces visites, ils ont aussi à chaque fois imprimé ma collecte de données. Je pense qu'il s'agissait d'une menace indirecte. Ensuite, ils ont essayé à plusieurs reprises de m'enlever pour me

mettre dans un camp de l'armée, ce qu'ils ont finalement réussi. Pendant deux interrogatoires, des militaires m'ont battu et la troisième fois, on m'a forcé à boire une mixture inconnue. Le récipient contenait au moins 450 mégots de cigarette et d'autres choses, non identifiables. Les soldats me pointaient un pistolet sur chaque tempe et menaçaient de m'abattre si je ne buvais pas. J'ai donc bu, je n'avais pas le choix. Après, ils m'ont laissé partir. Il s'est avéré par la suite que cette mixture a entraîné des séquelles à long terme et que la nicotine a affecté mes reins – aujourd'hui, je dois faire trois séances de dialyse chaque semaine.

« Le processus d'enquête sur les crimes de guerre commis au Sri Lanka doit être fondé sur les demandes des victimes, et non sur celles des auteurs. La communauté internationale doit absolument y participer. »

QUE RÉCLAMEZ-VOUS DE LA PART DU GOUVERNEMENT SRI LANKAIS POUR TOUT CE QUE VOUS ET BEAUCOUP D'AUTRES AVEZ ENDURÉ ?

Premièrement, le Sri Lanka a besoin d'une réforme politique en profondeur et d'une solution politique, une étape préalable à toute réconciliation éventuelle. Deuxièmement, une réconciliation réelle suppose tout d'abord une enquête sérieuse sur les événements. Les auteurs des deux côtés doivent être poursuivis en justice. Une enquête internationale est indispensable pour assurer une paix durable. Troisièmement, les victimes des deux côtés doivent être indemnisées. Celles-ci veulent la vérité, la justice et une réparation, elles en ont besoin. Enfin, le gouvernement sri lankais doit ratifier certains contrats et conventions internationaux, p. ex. le Statut de Rome.

QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ?

La communauté internationale doit soutenir le rapport publié récemment par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'enquête au Sri Lanka. Il est surtout capital qu'elle participe à l'enquête sur les crimes et à leur jugement ; le tribunal hybride composé de membres sri lankais et internationaux est absolument nécessaire.

LE SRI LANKA SOUHAITE EXAMINER LES CRIMES DEVANT UN TRIBUNAL NATIONAL. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Si le Sri Lanka souhaite procéder ainsi, le gouvernement doit d'abord pouvoir garantir la sécurité des témoins, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. L'armée et le gouvernement n'ont pas encore été structurellement modifiés, les anciens commandants sont toujours au pouvoir. Comment les victimes peuvent-elles ainsi se sentir en sécurité pour déposer leur témoignage ? Un autre problème réside dans le fait qu'il s'agit là de crimes internationaux. Le système juridique sri-lankais n'est pas adapté pour les traiter, il n'y a pas suffisamment d'avocats ni de juges compétents.

VOUS SENTIRIEZ-VOUS SUFFISAMMENT EN SÉCURITÉ POUR PARLER DE VOTRE VÉCU DEVANT UN TRIBUNAL AU SRI LANKA ?

Non. Je ne serais pas prêt à parler là-bas – comme la plupart des victimes.

Interview : Sara Ryser



Francis Michael Duitor

NEWS

TIMIDE RÉOLUTION DE L'ONU

Le 16 septembre 2015, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a publié son rapport sur la situation des droits humains au Sri Lanka. Ce rapport documente les conséquences de la guerre sanglante et identifie les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations des droits humains commis par les deux parties belligérantes. Ces crimes sont divers : exécutions extrajudiciaires, privation arbitraire de la liberté, contrôle de mouvement, disparitions avec violence, torture, violences sexuelles, recrutement d'enfants et affectation de ces derniers dans des combats, refus de l'octroi d'aide humanitaire, etc.

En réaction à ce rapport, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution le 1^{er} octobre dernier. Les exigences formulées sont toutefois très en deçà des recommandations du Haut-Commissaire. Le principal défaut de la résolution concerne probablement la juridiction compétente pour enquêter sur les crimes et les juger. Alors que le Haut-Commissaire recommande sur ce point la création d'un tribunal hybride avec une participation sri lankaise et internationale, la résolution se contente d'exiger une juridiction nationale avec une vague participation internationale. Comme le montre l'interview de Michael, les victimes de la guerre et leurs proches, en particulier dans la communauté tamoule, ne manquent toutefois pas de raisons pour ne pas faire confiance à une juridiction nationale.

IMPRESSUM:

VOICE 3-2015, octobre 2015 **Editrice** : Société pour les peuples menacés, Schermenweg 154, 3072 Ostermundigen, 031 939 00 00, info@gfbv.ch, www.gfbv.ch **Rédaction** : Nicole Huwyler, Sara Ryser **Mise en page** : Tania Brügger Marquez **Collaborateurs/trices pour ce numéro** : Sara Ryser, Christoph Wiedmer **Parution** : semestrielle **Tirage** : 1500 exemplaires **Impression** : gdz AG, Zurich ; imprimé sur Plano Speed (« FSC Mix ») **Abonnement** : 30 francs par an **Cotisation** : dès 60 francs par an **Photo de couverture** : ojo-publico.com/Peru

Dotschy Reinhardt : une artiste qui donne à réfléchir



Photo: © G.U. Hautth

« Je ne me considère pas comme une activiste » – Dotschy Reinhardt préfère œuvrer subtilement, à travers son art, en faveur des droits humains et de l'information.

En tant que Sintetsa, la chanteuse de jazz et auteure allemande Dotschy Reinhardt s'investit, au travers de son art, pour les droits des Sintés et des Roms. Elle écrit ses chansons en romani, la langue des Sintés et des Roms, et explique dans son livre « Everybody's Gypsy » pourquoi elle ne commanderait jamais une « escalope à la tzigane ».

MADAME REINHARDT, QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS TRANSMETTRE AVEC VOTRE MUSIQUE ET VOS LIVRES ?

Je ne me considère pas comme une ambassadrice ou une porte-parole de tous les Sintés et les Roms. Ma tactique est de toujours rester fidèle à moi-même. Je ne veux pas parler au nom de quelqu'un ou agir en donneuse de leçon, mais simplement donner des impulsions et permettre à ceux et celles qui le souhaitent de se pencher sur cette thématique. A travers la culture, je cherche à informer les gens et ainsi à venir à bout de certaines images fausses ou déformées.

QUE SIGNIFIE POUR VOUS AU QUOTIDIEN ÊTRE UNE SINTETSA ?

En fait, c'est un sentiment complètement naturel, qui ne m'obsède pas au quotidien. Ce serait un mauvais signe si je devais en permanence me soucier du fait que je suis une Sintetsa car l'on ne remarque finalement que l'on est sinto/sintetsa ou rom que lorsque la société majoritaire le met en exergue. Cela a toujours un rapport avec l'exclusion.

ÊTES-VOUS AUJOURD'HUI ENCORE LA CIBLE DE PRÉJUGÉS OU DE DISCRIMINATIONS ?

Tout dépend. Je vis sur une sorte d'« île » au centre de Berlin, donc là cela ne joue pas vraiment un rôle. Néanmoins, je me sens toujours agressée et concernée lorsque l'on s'en prend à quelqu'un de ma culture. Je suis aussi très préoccupée par l'antitsiganisme, surtout lorsqu'il est minimisé. Je pense d'ailleurs que l'Etat minimise sciemment ce phénomène. On le remarque par exemple sur le marché du travail ou du logement. Lorsque je dis : « Je suis Sintetsa », je sens une attitude négative latente voire ouvertement déclarée. J'ai également reçu des courriels malveillants suite à ma participation à des émissions de télévision, c'est monnaie courante.

CERTAINES PERSONNES OU RÉACTIONS VOUS PROCURENT-ELLES DE BONS MOMENTS ?

Les meilleurs moments, c'est lorsque tout cela n'a pas d'importance. Lorsque l'on remarque que les barrières sont tombées. L'atmosphère est telle que nous sommes toutes et tous à égalité et qu'il règne une bonne ambiance. On s'inspire mutuellement, les cultures aussi, et sur scène également cela donne toujours un très beau résultat, musicalement. Je suis aussi contente lorsque nous obtenons de l'Etat quelque chose d'important pour les Sintés et les Roms.

POURQUOI LE TERME « TSIGANE » VOUS DÉRANGE-T-IL TANT ?

Car ce terme est erroné. C'est un mot étranger et incorrect. Les Sintés et les Roms ne se qualifient jamais de tziganes. En outre, ce terme a une connotation très raciste et a été utilisé du temps des nazis pour nous éradiquer. Pourquoi devrait-on continuer à l'utiliser ?! S'obstiner à utiliser le terme « tzigane » est une marque de paresse, voire d'arrogance. C'est contraire au respect et à la reconnaissance des minorités et constitue une violation de la Constitution.

>>>

Un extrait du livre « Everybody's Gypsy » – et l'explication pourquoi vous ne devriez jamais commander une « escalope à la tzigane » – sont consultables ici (en allemand) : http://www.proton-berlin.de/kuenstler/dotschyreinhardt_buch2.html

Interview : Sara Ryser